

LE GOSIER

Davis Davrain-Élatré vainqueur du Grand prix d'orthographe de la commune



La première édition d'**Orthoboss, grand prix d'orthographe organisé par la Ville**, s'est déroulée vendredi, à l'école Hildever Pater de Port-Blanc. Le vainqueur est Davis Davrain-Élatré. Il a été suivi de Jean-François Reynaud et de Quentin Asdrubal.



Max Jeanne, le parrain de la manifestation a su détendre l'atmosphère avant le concours.

La Ville, en partenariat avec l'académie de Guadeloupe, a organisé vendredi, la 1^{re} édition Orthoboss, un grand prix d'orthographe. Ce concours s'inscrit dans le cadre du dispositif national de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Il vient également en renfort des dispositions mises en place par les pouvoirs publics en faveur de la réussite éducative. Ce concours ouvert à tous les élèves des classes de CE2 des écoles du Gosier, s'est déroulé en deux étapes : une épreuve de présélection, le vendredi 5 juin dans les 10 écoles élémentaires et primaires et le vendredi 12 juin, la grande finale à l'école Hildever Pater de Port-Blanc.

« **PAPA SERA CONTENT** » Cette manifestation pilotée par la direction des affaires culturelles de la Ville a été bien ficelée. Le choix des épreuves a été réalisé par un comité de pilotage comprenant des enseignants, des représentants de l'inspection nationale et des représentants de la Ville. Une finale de haute tenue tant par le choix des épreuves que par son organisation. C'était une tâche ingrate et difficile que de désigner un vainqueur parmi ces 20 jeunes sélectionnés, mais le jury composé de membres de la communauté éducative s'en est bien acquitté. Marie-Chantal Francillette, directrice des affaires sociales, Jean-Pierre William

l'élu de la Ville et Max Jeanne, écrivain-poète-diseur, professeur de lettres à la retraite et surtout parrain de l'épreuve étaient présents.

Tous les élèves ont été récompensés, mais un concours reste avant tout une compétition et les lauréats de cette première édition ont pour noms : Davis Davrain-Élatré de l'école Germaine Lantin du bourg (1er), Jean-François Reynaud de l'école Saturnin Jator du bourg (2e) et Quentin Asdrubal de l'école de Pliane (3e). « Je suis ému et fier parce que toute ma classe sera contente de cette victoire, sans oublier toute ma famille, a exprimé le vainqueur. C'était une compétition très difficile et j'ai dû faire quelques petites fautes au début, mais je me suis bien repris par la suite. J'espérais tenir le bon bout. Je sais que papa sera content, lui qui m'a toujours soutenu et accompagné. »

Jeremiah CARLTON



Cette jeune fille de l'école de Port-Blanc a été récompensée.



Les finalistes ont posé pour la photo de famille.

■ ILS ONT DIT

« **Les sortir de leur environnement** »

Véronique Maurillon, directrice adjointe de l'école Hildever Pater à Port-Blanc

« Ce concours permet aux enfants de se mesurer entre eux dans un esprit ludique et de sortir un peu de leur environnement, à savoir, jeux électroniques, tablettes, etc., et revenir à des valeurs plus académiques. »



« **Fondamental** »

Max Jeanne, écrivain, poète et diseur

« **Malgré tous les gadgets informatiques, la connaissance de l'orthographe reste fondamentale. Ce n'est pas un hasard si les entreprises envoient leurs cadres se former et réapprendre l'orthographe. Ce n'est pas seulement la connaissance et la maîtrise de l'anglais qui peuvent faire la différence, d'où l'importance de sensibiliser les tout-petits à la pratique de l'orthographe.** »



PRÊT ÉTUDIANT À TAUX ZÉRO⁽¹⁾
JE PRÉPARE MON AVENIR À 100%

La Banque des Antilles Françaises et la Région Guadeloupe vous soutiennent dans vos études.

Montant jusqu'à 15 000 €	Durée maximale 8 ans	5 ans de différé partiel inclus
--------------------------	----------------------	---------------------------------

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle sous réserve d'acceptation par la banque et après expiration du délai légal de rétractation, conditions de taux en vigueur au 01/01/15 susceptibles de variations pour un Prêt Étudiant à taux zéro de 0 000€ sur 60 mois dont 24 mois de différé partiel d'amortissement, au taux débiteur annuel fixe de 0%, 24 mensualités de 2 07€, et 18 mensualités de 222,24€. TAEG annuel fixe de 0%. Frais de dossier offerts.
Coût de l'assurance obligatoire à 50% : 1 246 par mois* qui s'ajoute à la mensualité Prêtant total 40 au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 80€. Taux Annuel Effectif de l'assurance : 0,25%. Montant total à rembourser sans assurance obligatoire : 8 000€.
* Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 22 ans assuré en Décès et en Petite Tâche et universelle d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence.

Contacts
0590 60 67 77*
0596 52 86 33*
0594 27 30 69*

*Coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel selon opérateur.

www.bdaf.fr**

**Coût de la connexion selon fournisseur Internet.

Banque des Antilles Françaises

En partenariat avec

Banque des Antilles Françaises - Société Anonyme au capital de 38 284 814,8 M - Siège Social : Parc d'Activités de la Jaille - Basseville, 915
97122 Sain-François - Guadeloupe. RCS - Pointe-à-Pitre n° 452 941 399. Intermédiaire d'assurance membre de l'ORIAS sous le n° 07 202 238.